

SD/LV/SB – 2024/0825

DG 2024-1169-A

DOCUMENTS/ARRETES/2024/ARRETES/TEMPORAIRES/MANIFESTATIONS/BAPTEMES EN
VOITURES/0825OBJECTIF T ZONE VAURE 27 OCT (BAPTEMES VOITURES COMPETITION).DOC

LE MAIRE DE MONTBRISON

- VU le code de la route,
- VU l'article L 2212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
- VU l'arrêté de circulation urbaine du 26 janvier 1981 visé le 2 février 1981,
- VU les arrêtés municipaux postérieurs à l'arrêté de circulation urbaine précité réglementant la circulation et/ou le stationnement sur l'agglomération,
- CONSIDERANT l'avis favorable émis par la commune de Montbrison en date du 19 août 2024 pour l'organisation par l'association OBJECTIF T, représentée par Monsieur Alphonse AVRIL – Président, domiciliée chez Madame BESSON 1758 rue de Chantegrelêt – 42600 SAVIGNEUX, de baptêmes en voitures de compétition le dimanche 27 octobre prochain Zone de Vaure, au profit du Téléthon 2024,
- CONSIDERANT le dossier de déclaration de manifestation déposé par ladite association en Sous-Préfecture le 2 août 2024,
- CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures nécessaires sur le territoire communal afin d'assurer la sécurité des véhicules et piétons circulant sur le territoire communal,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'association OBJECTIF T sera autorisée à organiser des baptêmes en voitures de compétition le dimanche 27 octobre 2024, Zone de Vaure suivant les prescriptions du présent arrêté municipal.

ARTICLE 2 : CIRCULATION ET STATIONNEMENT AVENUE LOUIS LÉPINE – BOULEVARD DES ENTREPRISES

1 – ITINÉRAIRE

- Le parcours des baptêmes sera le suivant et s'effectuera en boucle :

DEPART : avenue Louis Lépine – boulevard des Entreprises – ARRIVÉE : avenue Louis Lépine.

2 – CIRCULATION / STATIONNEMENT

- Ils seront interdits sur le parcours emprunté par les véhicules sauf participants, organisateurs et véhicules de secours et/ou de police.
- Une interdiction de circulation sera mise en place :
 - Avenue Louis Lépine – au rond-point giratoire avec la rocade RD 204
 - Avenue Louis Lépine – au rond-point giratoire avec l'avenue Charles de Gaulle.
- Les déviations obligatoires de circulation seront mises en place à ces mêmes intersections.

3 – DISPOSITIONS DIVERSES

- Le domaine public devra être rendu en bon état de propreté et l'association fera son affaire du nettoyage et de l'évacuation de tous les déchets (ménagers ou autres) qui pourraient être produits au cours de la journée.
- L'information aux riverains et entreprises de la zone sera assurée par l'association organisatrice.



ARTICLE 3 : DUREE DES DISPOSITIONS

- Les présentes dispositions seront effectives le DIMANCHE 27 OCTOBRE 2024 à partir de 6 heures et seront maintenues jusqu'à 21 heures.
- Les organisateurs se réservent la possibilité de rétablir les conditions de circulation et de stationnement habituelles de manière anticipée.

ARTICLE 4 : SIGNALÉTIQUE – SECURITE – DIVERS

- La signalisation appropriée sera déposée sur place par les services techniques municipaux au minimum 48 heures auparavant pour information préalable et sécurité des usagers du domaine public, mise en place puis retirée dès la fin de la manifestation par les organisateurs de cette manifestation.
- Des signaleurs seront placés sur l'ensemble du parcours.
- Le périmètre occupé et ses abords devront être rendus en bon état de propreté et les déchets évacués par les organisateurs.

ARTICLE 5 : RECOURS

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa notification par voie postale ou internet.

ARTICLE 6 : PUBLICATION

Le présent arrêté municipal sera publié sur le site Internet de la ville à compter du 15/10/24.

ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur général des services, Madame la Lieutenante commandant la brigade de Gendarmerie de Montbrison et Monsieur le chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Sous-Préfecture de Montbrison,
- La brigade de Gendarmerie de Montbrison,
- Monsieur le chef de la Police Municipale,
- Monsieur le Capitaine des Sapeurs-Pompiers,
- Ambulances Alliance,
- Pôle CTM / Espace public + unité Logistique,
- Monsieur le Maire de la commune de Savigneux,
- Association OBJECTIF T / contact@telethon-montbrison.fr,
- Département de la Loire – PADD/STD du Montbrison – 53 rue de la République – CS 20184 Savigneux – 42604 MONTBRISON cédex,
- LF agglo / voirie,
- LF agglo / navette urbaine,
- LF agglo / OM et TRI,
- Région RAA / direction des Transports,
- Association SLEM – 9 allée des Haras – 42600 MONTBRISON,
- Transports KEOLIS, 2TMC, PHILIBERT, SESSIECQ, REGION,
- La presse.



Le 14 octobre 2024
Pour Monsieur le Maire,
Luc VERICEL
Conseiller municipal délégué